

Présents : Marie-Claire RELTIENNE, Christine PERRIN, Emmanuelle BEUGNET (arrivée à 20h), Pascal PELLE, Jean KLOS, Charles BERTHOLLET, Éric ROY, Antonin FOURREAUX (arrivés à 19h30), Pierre FRANCINI (arrivé à 19h30)

Absents excusés : Vanina COSTES, Éric ROY

Secrétaire de séance : Pierre FRANCINI

1. Compte rendu du Conseil du 17 décembre 2025.

Après lecture, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Délibération

Mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le maire expose au conseil municipal que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplis sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité social territoriale en étant immédiatement informé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

- que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 01/02/2026 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.

Adoptée à l'unanimité des présents

3. Présentation par Joël MARROU, responsable des Sablières de Gurgy, de l'activité de la carrière de Rouvray

(Extraction et évacuation, apport de matériaux et de remblais)

- sur l'année 2025

- des prévisions 2026

- du récapitulatif depuis l'ouverture (novembre 2016) :

. Bilan du contrat de forage : 150 T de granulats annuels livrés à la commune de Rouvray

. Bilan de la convention de voirie : mise à disposition de 2 engins par an pendant 2 jours de 8 heures.

Ce rapport est consultable en mairie.

4. Informations Générales

Préfecture :

- Appel à projet 2026 pour la sécurisation des lieux de culte

- Exercice ORION des armées françaises dans le ¼ Nord/Est de la France et essentiellement dans l'Yonne du 13 au 30 avril 2026.

Mail de l'inspecteur d'académie, Monsieur Christophe ARMINGEAT, pour un RDV concernant la préparation de la prochaine rentrée.

Département :

- L'ATD chargée de la sécurisation de la traversée de Rouvray par la RD5 propose un RDV durant les vacances d'hiver. Monsieur Romuald LETEUR, ne respectant jamais ses délais depuis 2 ans, Monsieur le maire propose un plan B pour ne pas perdre une année de subvention du département : réaliser l'étude de la réfection de la route de Montigny (trottoir, pluvial, goudronnage)

Cette proposition n'est pas acceptée par le CM.

ROUVRAY :

- GROUPAMA verse 684 € qui représentent le montant de la facture de la réparation de la toiture de l'église suite au sinistre de juillet 2024 (tempête).

- INERSYS, chargé du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur les terrains de l'ancien Styliss et de la parcelle communale située sur Héry, présentera l'avancement du projet au prochain CM.

- Fondation du patrimoine : Nous avons envoyé la demande de versement de la subvention correspondant aux dons de 12 000 €.

- Institut Pasteur : Envoi d'une proposition d'achat des parcelles, chemin des Bourreliers, à 15 000 €.

- Prévoir l'achat d'une trousse de 1^{er} secours.

- Eclairage public : complément d'éclairage en cours de réalisation chemin d'Auxerre et route d'Héry.

- Réparations demandées par les locataires sur les sanitaires réalisées par P. Francini.

Prochaines réunions :

Le 02/02 Réunion des commissions : étude des devis

Le 03/02 Rencontre avec Pascal WINTZER Archevêque d'Auxerre/Sens

Le 03/02 Rencontre avec les services de la Préfecture à l'initiative de la 3CVT.

Fin de la séance à 21h00

Le Maire
Charles BERTHOLLET